soupe grasse du diner. Une règle pratique pour la collation serait peut-être que l'on prenne moins de nourriture que si ce n'était pas jour de jeune.

VI L'usage du lait, laitages, beurre, fromage, œufs, autretois interdit, est permis maintenant durant tout le temps du

Carême.

VII Toutes les personnes en bonne santé et ayant atteint l'âge de 21 ans accomplis, sont tenues d'observer le jeûne du Carême. Mais beaucoup de personnes peuvent avoir des raisons légitimes d'en être dispensées.

VIII Sont exemptées du joûne du Carême, ainsi d'ailleurs que

des autres jeûnes prescrits;

lo Les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 21 ans.

20 Les nourrices, les femmes enceintes, les malades et valétudinaires, les convalescents.

30 Les personnes qui ont atteint l'âge de 60 ans.

40 Celles qui ont à remplir un travail rude ou des voyages

difficiles.

50 Enfin, les personnes qui ne pourraient, en jeûnant, s'acquitter de leur emploi. Dans le doute, que l'on consulte son confesseur, et que l'on supplée au jeûne, si l'on en est exempté, par quelqu'aumône et d'autres mortifications. Un tronc pourrait être placé dans l'Eglise, pour recevoir les aumônes du Carême.

IX D'aprés une décision de la Sacrée Pénitencerie, (du 6 janvier 1834), ceux qui, à quelque titre, sont exemptés du jeûne, peuvent manger du gras à tous les repas à chacun des jours

dans lesquels on est dispensé de l'abstinence.

X La discipline de l'Église touchant le jeûne du Carême s'est beaucoup radoucie; il faut néanmoins exhorter les chrétiens à ne pas se laisser guider par les caprices et les illusions d'une délicatesse exagèrée.

## PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES.

Une fondation cistercienne à Saint-Norbert (Man.)
(Suite)

Avant de terminer cette rapide histoire de la fondation cistercienne de Saint-Norbert, il nous reste à donner une bréve description de l'Eglise conventuelle des Pères. C'est un bel édifice, de style Roman, qui mesure cent quarante pieds de